TERRENA
LA NOUVELLE AGRICULTURE

Eu égard à l'article D. 181-15-9 du code de l'environnement et dans le cadre de la construction à venir d'un nouvel abattoir exploité par Galliance Ancenis SAS, rue de l'Hermitage (44 155 Ancenis), je soussigné Monsieur DELALANDE Thierry, Responsable service Technique et Patrimoine, déclare que les terrains ci-dessous n'ont pas été parcourus par un incendie durant les quinze années précédant l'année de la demande.

Cette déclaration concerne les parcelles cadastrales, section M:

- 5, 84, 96, 134, 135, 140, 141, 142, 147, 148, 330, 333, 336, 360, 363 et 364 pour lesquelles la société Terrena est propriétaire
- 365 et 366 pour lesquelles la société Terrena Innovation est propriétaire

Le 21 novembre 2019

Signature du propriétaire des terrains